



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Emploi

Question écrite n° 57668

Texte de la question

M Alexis Pota fait part à M le ministre des départements et territoires d'outre-mer des vives inquiétudes des originaires d'outre-mer résidant en métropole face à la diminution des aides aux voyages-vacances accordées par l'Agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs de l'outre-mer. En effet, en raison des restrictions budgétaires, cet organisme ne sera en mesure de proposer cette année que 1 500 billets d'avion à tarif réduit au lieu de 6 000 l'année dernière. De nombreuses demandes, bien que répondant aux conditions requises, notamment de ressources, ne pourront pas être satisfaites. Cette situation est pénalisante pour les familles les plus défavorisées car ces voyages constituent leur seul moyen de maintenir des liens avec leur département d'origine. Il lui demande en conséquence s'il envisage de mettre à la disposition de l'ANT des moyens nécessaires pour mener à bien la mission qui lui a été dévolue dans ce domaine.

Texte de la réponse

Reponse. - Dans le contexte budgétaire difficile que reconnaît l'honorable parlementaire, l'effort du ministère des DOM-TOM en faveur de l'ANT n'a pu, en 1992, être maintenu au même niveau qu'en 1991. La subvention de l'Etat en faveur de cet établissement, inscrite en loi de finances initiale 1992 pour un montant de 97 975 713 francs, a été inférieure de 1,9 p 100 à la subvention 1991. Les instances dirigeantes de l'ANT ont été conduites à opérer des choix, en privilégiant en 1992 certains aspects sociaux des interventions de l'agence, au détriment de quelques programmes qui ont subi des restrictions. C'est le cas du financement des voyages de vacances des originaires d'outre mer vers leur département d'origine. Il a cependant été prévu en 1992 de financer cette action à hauteur de 6,2 MF, en privilégiant, dans l'attribution des billets d'avion, les demandes émanant des originaires d'outre mer dont le niveau de ressources est le plus faible.

Données clés

Auteur : [M. Pota Alexis](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57668

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : départements et territoires d'outre-mer

Ministère attributaire : départements et territoires d'outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mai 1992, page 2086